Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D092_BUR160925-DE

D092-BUR160925

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusé : M. Noël VERDON
Date de convocation : 8 septembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Marché 2025-M337 « Travaux de réhabilitation du casier bioréacteur CB8 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Christophe-du-Ligneron »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, pour la réhabilitation du casier bioréacteur CB8 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en deux lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes
- Lot n° 2 : Étanchéité et drainage par géosynthétiques, collecte du biogaz et gestion des lixiviats

A la date limite de remise des offres fixée au 14 août 2025 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires
Lot n° 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes	1	CHARIER TP SUD
	2	CHARPENTIER TP
Lot n° 2 : Étanchéité et drainage par géosynthétiques, collecte du biogaz et gestion des lixiviats	3	SODAF GEO INDUSTRIE

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 septembre 2025, a émis un avis sur l'attribution des marchés après analyse des offres en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation :

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D092_BUR160925-DE

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires	Classement
Lot n° 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes	1	CHARIER TP SUD	1
	2	CHARPENTIER TP	2
Lot n° 2 : Étanchéité et drainage par géosynthétiques, collecte du biogaz et gestion des lixiviats	3	SODAF GEO INDUSTRIE	1

Considérant l'avis simple de la commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuver le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots,

Attribuer chaque marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels issus du DQE
Lot n° 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes	1	CHARIER TP SUD	74 498,84 € HT
Lot n° 2 : Étanchéité et drainage par géosynthétiques, collecte du biogaz et gestion des lixiviats	3	SODAF GEO INDUSTRIE	257 460,30 € HT

Charger le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à chacun des attributaires, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuve le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots,

Attribue chaque marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse comme indiqué ci-dessus,

Charge le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à chacun des attributaires, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D092_BUR160925-DE

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 18/09/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 17/09/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).